STAM EUROPE

STAM FRANCE IM

Charte d’investissement responsable

Sommaire

1. Préface 3

2. Introduction 4

3. Les engagements du groupe STAM 5
   1. Politique RSE du groupe STAM
   2. Matrice de matérialité
   3. Démarche d'investissement responsable, au cœur de la stratégie ESG
   4. Inscription dans une dimension internationale à travers la labellisation

4. L'investissement responsable chez STAM 9
   1. Objectifs généraux recherchés par la prise en compte des critères ESG
   2. Présentation de la grille d'évaluation ESG des actifs immobiliers
   3. Détermination du profil ESG de chaque actif et suivi de sa performance

5. Les engagements de STAM envers ses parties prenantes 13
   1. Relation et engagements envers les clients investisseurs
   2. Relation et engagements envers les prestataires
   3. Relation et engagements envers les locataires

6. Le pilotage de la démarche d'investissement responsable 14
   1. Présentation de la gouvernance interne
   2. Engagement de transparence

Préface

Edward Bates
Président

En tant qu'acteur de l'immobilier, STAM Europe est conscient de sa responsabilité envers l'environnement et la société, et a toujours choisi de se développer en ayant un impact positif sur ses différentes parties prenantes. A ce titre, notre politique RSE est un élément clé de notre stratégie d'investissement.

Nous considérons les nouvelles attentes des utilisateurs et les exigences réglementaires en matière d'ESG comme une opportunité de regarder le futur avec un œil innovant et responsable. Nous sommes convaincus que les critères extra-financiers sont plus que jamais une source de création de valeur et de protection des portefeuilles de nos clients.

Plutôt que d'exclure les actifs sous-performants sur le plan ESG, STAM a choisi de les repositionner pour améliorer leur résilience afin de préserver leur valeur et contribuer à leur environnement immédiat. Notre expertise reconnue dans la conception et la mise en œuvre de programmes de capex adaptés nous donne une réelle légitimité pour réaliser notre plan d'actions. Nous souhaitons contribuer à la protection de l'environnement et de la biodiversité, mais également proposer une nouvelle expérience à nos locataires tout en améliorant leur bien-être.

Nous pensons que notre succès repose sur la motivation et l'implication de nos équipes, et c'est pourquoi STAM s'engage à renforcer la responsabilité individuelle de chaque collaborateur grâce à des formations spécifiques et à la fixation d'objectifs ESG. La mise à disposition d'outils performants permettra une optimisation de notre stratégie d'investissement socialement responsable ainsi que le suivi des performances ESG de notre portefeuille sous gestion.

C'est tous ensemble que nous pouvons transformer le secteur de l'immobilier pour un monde plus durable.

Introduction

STAM Europe est une société d'investissement et d'asset management, spécialisée dans l'immobilier depuis sa création en 1997.

Depuis 2008, STAM gère des OPPCI à travers sa filiale STAM France Investment Managers (STAM FIM) agréée par l'AMF. Ensemble, STAM Europe et STAM FIM forment le groupe STAM (STAM).

En janvier 2020, Corestate Capital Holding S.A. fait l'acquisition de STAM Europe. Corestate est une société Européenne de gestion immobilière, cotée à la Bourse de Francfort, qui a son siège social au Luxembourg.

STAM Europe conserve, pour sa part, son identité et son autonomie pour poursuivre son développement.

Depuis sa création, STAM a réalisé plus de 5 milliard d'euros d'investissements pour le compte de ses clients investisseurs, principalement en France.

Aujourd'hui, STAM développe son activité sur différentes classes d'actifs immobiliers (logistique, bureaux, résidentiel, commerces) au travers de fonds gérés pour le compte d'investisseurs institutionnels européens et des mandats de gestion ou des partenariats avec des investisseurs institutionnels sur des stratégies d'investissement définies sur mesure.

L'activité de STAM Europe est tournée vers la création responsable de valeur pour nos clients investisseurs mais également pour les occupants de nos actifs et pour l'ensemble des acteurs de la chaine de valeur immobilière.

La corrélation entre la performance sociale et environnementale et la performance financière nous permet, au travers de la prise en compte de critères de développement durable, de renforcer la performance financière sur le moyen/long-terme et de préserver la valeur des actifs dans le temps.

Dans cet objectif, la présente charte d'investissement responsable a pour but de partager les ambitions de STAM[1] dans la prise en compte des critères Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance (ESG) dans le cadre de ses investissements.

Elle formalise et précise (i) les engagements de STAM en termes de RSE et d'investissement responsable, (ii) la démarche de construction de la politique ESG et ses convictions en matière d'investissement responsable, (iii) sa démarche d'engagement envers ses parties prenantes, et (iv) la mise en œuvre opérationnelle pour appliquer cette politique ESG.

STAM s'engage à partager sa charte d'investissement responsable avec tous ses collaborateurs, ses partenaires et ses investisseurs et à la revoir tous les trois ans, au minimum.

Les engagements du groupe STAM

Stratégie RSE du groupe STAM

En tant qu'investisseur de l'immobilier et gestionnaire d'actifs, STAM Europe est conscient du rôle clé du secteur de l'immobilier dans la protection de l'environnement. Nous avons également à cœur de mettre à disposition des actifs dont le confort et le bien-être sont assurés pour nos occupants. Enfin, nous prenons des engagements au sein même de STAM Europe, dans nos pratiques de gouvernance et la gestion de nos ressources humaines.

Notre position d'investisseur et gestionnaire de biens nous permet de créer de la valeur pour l'ensemble de nos parties prenantes grâce à une gamme complète de stratégies d'investissement alliant rendement financier et performances extra-financière. Afin de soutenir cette création de valeur partagée, STAM s'engage, conformément au Pacte mondial des Nations Unies, à la Déclaration Universelle des droits de l'Homme et à la Déclaration de l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail, à :

Maintenir une gouvernance éthique et transparente afin de :

- Mener des affaires en concordance avec notre Code de Déontologie et adopter des principes de bonne gouvernance d'entreprise tels que la transparence et la responsabilité, identifier et mettre en œuvre les processus nécessaires pour prévenir tout type de corruption et de pratiques contraires à l'éthique,
- Respecter les droits de l'homme au-delà de sa chaîne de valeur, ne faire preuve d'aucune tolérance à l'égard du travail des enfants ou du travail forcé,
- Rejeter toute forme de discrimination fondée sur le sexe, l'âge, la religion, la race, l'origine, les préférences sexuelles, le handicap mental ou le physique,
- Promouvoir l'égalité et l'inclusivité au travail, accroître le bien-être de ses équipes, offrir des possibilités de perfectionnement professionnel à ses employés,
- Se conformer aux réglementations et aux lois locales, aux statuts et autres obligations liées à l'environnement et à la santé, à la sécurité au travail, la transparence des produits financiers,

Protéger l'environnement et réduire l'empreinte de ses activités en :

- Mesurant et surveillant sa performance environnementale (énergie, émissions de gaz à effet de serre (GES), consommation d'eau, déchets; mobilité) et développer des actions concrètes pour minimiser son impact environnemental, promouvoir les énergies renouvelables, rendre son portefeuille résilient au changement climatique, préserver la biodiversité et protéger les ressources naturelles,
- Intégrant les critères ESG dans ses décisions d'investissement et son processus de devoir de vigilance,
- Obtenant des certifications et des labels environnementaux tel que BREEAM,
- Évaluant et gérant les risques et impacts non financiers touchant son activité et ses investissements,

Développer notre engagement sociétal et impliquer nos parties prenantes en :

- Mesurant et surveillant sa performance sociétale,
- Renforçant un dialogue ouvert et des relations à long terme avec nos parties prenantes internes et externes, en particulier sur les sujets ESG,
- Soutenant, engageant, en faisant évoluer et progresser chaque collaborateur de STAM,
- Sensibilisant ses collaborateurs au développement durable et en organisant des formations sur la RSE et l'ESG,
- Menant une politique d'achats responsables,
- Promouvant l'égalité Femmes-Hommes, une valeur essentielle pour STAM Europe : nous sommes signataires de la charte d'engagement parité et égalité professionnelle femmes-hommes dans l'immobilier,
- Œuvrant pour le bien être au sein des bâtiments et en améliorant la sécurité, la santé et les services aux occupants,
- Adoptant une approche d'entreprise citoyenne par le soutien à des œuvres caritatives.

Matrice de matérialité

Nous accordons une grande importance à l'impact de notre activité sur nos parties prenantes, ainsi que celles de nos parties prenantes sur notre entreprise. Les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance sont des domaines sur lesquels nous souhaitons concentrer et créer notre valeur financière et non-financière. Ainsi, nous avons fait le choix de réaliser une **analyse de matérialité**, résultat d'un diagnostic incluant l'ensemble des collaborateurs ainsi que certaines parties prenantes externes.

Afin de consulter et d'évaluer les priorités de chacun, des entretiens individuels ont été menés avec les membres de la direction et des questionnaires en ligne ont été remplis par l'ensemble des collaborateurs et certaines parties prenantes externes. Le choix d'enjeux ESG pertinents s'est réalisé au travers d'analyses de divers référentiels, labels et engagements RSE / ESG clés du secteur immobilier. Deux axes (priorité et impact), incluant des facteurs comme la maturité, l'importance, le niveau de risque et d'opportunité porté par chaque enjeux ont été utilisés pour construire cette matrice.

Consultée et validée par l'ensemble des membres de la direction, cette matrice regroupant **23 enjeux RSE** répartis en quatre principales catégories : (i) **Environnement**, (ii) **Social**, (iii) **Sociétal**, et (iv) **Gouvernance** a permis d'identifier dans un premier temps 10 enjeux prioritaires pour construire la stratégie RSE & ESG de STAM Europe. Les échanges sur cette matrice de matérialité ont permis de mettre en avant 3 enjeux prioritaires additionnels au regard d'une part des enjeux climatiques actuels et d'autre part des attentes des collaborateurs envers l'entreprise.

13 enjeux au total ont donc été identifiés comme prioritaires et sur lesquels STAM s'engage à porter une attention particulière.

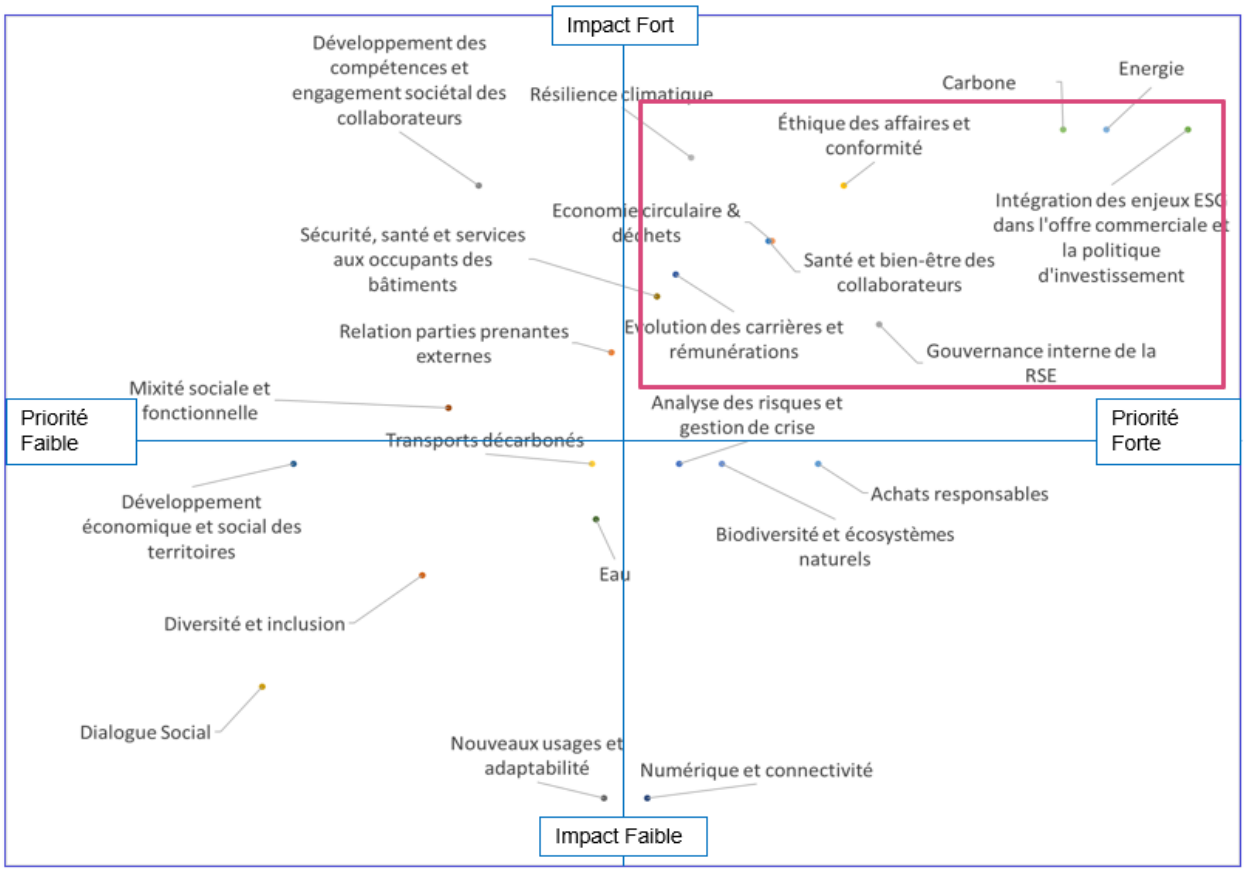

Fig. 1 : Matrice de matérialité de STAM, 2022

Catégorie	Enjeux
Environnement	Energie
Environnement	Carbone
Environnement	Résilience climatique
Environnement	Economie circulaire & déchets
Environnement	Biodiversité*
Environnement	Gestion de l'eau*
Social	Santé et bien-être des collaborateurs
Social	Développement des compétences et engagement sociétal des collaborateurs*
Social	Evolution des carrières et rémunérations
Social/Sociétal	Sécurité, santé et services aux occupants des bâtiments
Gouvernance	Intégration des enjeux ESG dans l'offre commerciale et la politique d'investissement
Gouvernance	Éthique des affaires et conformité
Gouvernance	Gouvernance interne de la RSE

** Enjeux ne figurant pas dans le top 10 de la matrice de matérialité mais ajoutés volontairement par STAM*

Fig. 2 : Liste des enjeux prioritaires de STAM

Démarche d'investissement responsable, au cœur de la stratégie RSE

L'investissement est au cœur de l'activité de STAM, mener à bien la stratégie RSE implique donc de définir une démarche d'investissement responsable, en cohérence avec la politique RSE du groupe. Une démarche intégrant pleinement les thématiques ESG est un enjeu prioritaire pour STAM. Cet enjeu consiste d'une part en la maîtrise des risques ESG dans la politique d'investissement et, d'autre part en la structuration de nouveaux produits et modes opératoires centrés sur la création de valeur environnementale et sociale.

De manière à répondre à cette ambition, de nouveaux outils sont utilisés dès la phase d'acquisition ou d'entrée en portefeuille pour renforcer l'analyse ESG à l'échelle des actifs et des fonds. A titre d'exemple, nous avons comme ambition que 100% de nos actifs neufs acquis soient alignés avec une trajectoire de contribution à l'objectif national de neutralité carbone d'ici 2050, que l'ensemble du parc soit audité pour identifier des axes d'amélioration concernant les risques climatiques, ou encore acquérir davantage de bâtiments ayant intégré une démarche d'économie circulaire.

Ainsi, STAM Europe s'engage à respecter des normes élevées de gestion ESG sur l'ensemble de son portefeuille, notamment en :

1. Effectuant des vérifications ESG préalables sur toutes les nouvelles acquisitions.
2. Formalisant des plans d'action ESG pour tous les actifs sous gestion.
3. Prenant en compte les critères ESG dans tous les projets de construction ou de rénovation.
4. Mettant en place un système de contrôle de la conformité ESG afin de garantir que tous les investissements et toutes les pratiques sont conformes aux exigences de la législation.
5. Rendant compte chaque année de la performance ESG de son portefeuille.

Cet axe de développement est particulièrement stratégique pour STAM Europe, d'après les attentes et besoins de ses clients investisseurs, et poussée par le cadre réglementaire et législatif de finance durable européen et français.

Aller plus loin que les réglementations existantes grâce aux labélisations

A l'avenir et dans le cadre de sa stratégie 2026, STAM Europe a pour projet de participer à des labels et évaluations de portée internationale au niveau de ses actifs :

- **Pour améliorer la performance énergétique de nos actifs**, nous avons l'ambition de labelliser 30% de nos actifs BREEAM-in-Use, à un niveau minimum de « Good » ,
- **Pour garantir le bien-être et le confort des occupants**, nous comptons nous appuyer sur la certification WELL et certifier certains de nos immeubles en construction/restructuration.
- Enfin, **pour faire preuve de notre engagement en termes de connectivité et digitalisation**, nous aspirons à obtenir la certification WiredScore pour certains de nos immeubles de bureaux emblématiques, en commençant par notre dernière réception, l'immeuble de bureaux Tribu.

De plus, STAM accorde également de l'importance aux labellisations des produits financiers. En ce sens, nous souhaitons que tous nos futurs nouveaux fonds commercialisés répondent aux exigences de **l'article 8 de la SFDR**.

Nous allons également réaliser une étude d'alignement de nos actifs avec le référentiel établi par la taxonomie verte européenne et partagerons l'état de notre portefeuille dans nos communications ESG avec nos clients et investisseurs.

L'investissement responsable chez STAM

Objectifs généraux recherchés par la prise en compte des critères ESG

Conscients du rôle clé du secteur de l'immobilier dans la lutte contre le changement climatique et plus largement dans la protection de l'environnement. Nous avons ainsi priorisé les thèmes relatifs à l'environnement (carbone, énergie, résilience, gestion des déchets) afin de structurer leur prise en compte par la mise en place d'indicateurs chiffrés et en les intégrant au sein des différents comités décisionnels.

Nos engagements intègrent également pleinement la valeur sociale que créent nos actifs. Nous sommes convaincus que la prise en compte du confort, de la santé et des services aux occupants sont des conditions sine qua non pour une création de valeur sur le long terme.

STAM a ainsi défini dans sa stratégie ESG des objectifs concrets à atteindre avant l'année 2026 dans le but de renforcer rapidement la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance dans la gestion de ses actifs immobiliers et de ses investissements.

Environnement

Aligner l'empreinte carbone des actifs sur une trajectoire 1,5° à horizon 2050

Réduire la consommation énergétique du parc de bâtiments sous gestion de 30%

Améliorer la résilience climatique de l'ensemble du parc sous gestion

Contribuer à l'économie circulaire et optimiser la gestion des déchets

Déterminer et implémenter des actions favorisant la biodiversité (espaces végétalisés…)

Améliorer la gestion de l'eau dans nos bâtiments et réduire sa consommation

Social/Sociétal

Mesurer la satisfaction de nos locataires sur nos actifs tertiaires et atteindre un niveau de satisfaction d'au moins 75%

Améliorer le niveau de connectivité et de digitalisation des immeubles

Ressources Humaines

Atteindre un niveau de satisfaction des collaborateurs d'au moins 85% concernant la qualité de leurs espaces de travail.

Développer des compétences et accroître l'engagement sociétal des collaborateurs

Se positionner comme un acteur de référence en termes d'équité des rémunérations

Gouvernance

Intégrer les critères ESG dans tous les processus de décision (acquisitions, rénovations, gestion) ainsi que lors des achats

S'aligner sur la taxonomie de l'Union Européenne et d'autres réglementations telles que la SFDR et l'article 29 de la Loi Energie Climat

Faire preuve de transparence envers les collaborateurs et parties prenantes

Identifier et mettre en œuvre les processus nécessaires pour prévenir tout type de corruption et de pratiques contraires à l'éthique.

Fig. 3 : Les principaux objectifs de STAM à horizon 2026

Présentation de la grille d'évaluation ESG des actifs immobiliers

Le travail réalisé au sein des équipes et en collaboration avec les parties prenantes de STAM Europe a permis de construire une stratégie RSE et ISR alignée avec les attentes des parties prenantes et de concentrer les efforts sur les thématiques prioritaires à fort impact. De cette stratégie découle les critères d'évaluation qui permettront d'évaluer et de suivre les actifs sur l'ensemble du cycle de vie du portefeuille.

La grille d'évaluation ESG a été élaborée à partir de référentiels de place, d'études des pratiques de pairs et la matrice de matérialité, en étroite collaboration avec les équipes de STAM Europe. La grille ESG est composée de critères extra-financiers organisés autour des trois piliers : l'Environnement (E), le Social (S) et la Gouvernance (G). Elle comprend plusieurs thématiques et critères qui peuvent varier selon la typologie de l'actif évalué et selon son état (gestion, acquisition, rénovation, restructuration ou construction).

Bureaux

Logistique / Activité

Résidentiel

Commerces

Fig. 4 : Les typologies traitées dans la grille d'évaluation ESG

Les objectifs de la grille d'évaluation ESG sont :

1. L'intégration de critères extra financiers dans le processus d'investissement et de gestion de nos actifs ;
2. L'obtention d'un état des lieux à jour des performances ESG des actifs en portefeuille ;
3. La comparaison de nos actifs entre eux grâce à un score ESG ;
4. La mise en place de plans prévisionnels d'améliorations des actifs pour optimiser leur performance ESG.

La grille d'évaluation ESG permet de définir une note ESG pour chaque actif immobilier évalué.
Le profil ESG d'un actif est composé d'une part d'une note globale sur 100 et d'autre part d'une note sur chacun des piliers Environnement (E), Social (S) et de Gouvernance (G) également sur 100.

Selon les objectifs et les priorités de STAM, les critères ESG sont pondérés, c'est-à-dire qu'ils vont avoir un poids plus ou moins important selon le domaine E,S ou G et s'il s'agit d'un critère obligatoire dans le domaine concerné ou non. Par exemple, sur le domaine environnemental (E) 2 critères sont obligatoires : l'énergie et le carbone. Chacun de ces critères doit alors représenter entre 10% et 30% du pilier environnement.

Aussi, les critères de la grille d'évaluation ESG et leurs pondérations varient selon les typologies du bâtiment évalué (bureau, logistique, résidentiel, commerce) ou sa phase de vie (gestion, acquisition, rénovation, restructuration ou construction).

Exigences d'évaluation ESG	E	S	G
Part du domaine concerné dans la note ESG globale de l'actif	Entre 30 et 60%	Entre 20 et 50%	Entre 20 et 30%
Part de chaque critère obligatoire dans le domaine concerné	Entre 10 et 30%	Entre 10 et 30%	Entre 10 et 30%

Fig. 5 : Les pondérations des piliers E, S et G selon les directives du Label ISR Immobilier

Détermination du profil ESG de chaque actif et suivi de sa performance

A l'acquisition / Entrée en portefeuille :

STAM Europe évalue la performance ESG de chaque actif lors des phases de pré-screening et de due diligence au travers d'une grille ESG.

Cette évaluation permet d'obtenir une note initiale et d'identifier les enjeux ISR qui seront regardés lors du Comité d'investissement qui décidera ou non d'envoyer une lettre d'offre indicative ou LOI. Ce score ESG est ajusté lors des due diligences pour notamment établir dans la mesure du possible un score « cible », déterminé en intégrant un plan de travaux et d'amélioration des performances ESG.

En phase de gestion :

Une fois l'actif en portefeuille, STAM Europe ré-évalue annuellement les scores ESG de l'ensemble du périmètre de la grille. L'évaluation ESG est partagée aux investisseurs dans le cadre des reporting ESG annuels des fonds.

Les évaluations ESG des actifs déjà en portefeuille sont réalisées rétroactivement. La grille est revue au moins une fois par an suite à un benchmark des nouveaux baromètres affectant les critères ESG.

Par ailleurs, des critères d'évaluation ESG en lien avec une éventuelle phase de rénovation/construction sont intégrés à la grille de notation. Ils permettent l'évaluation ESG de la phase chantier qui peut avoir un impact environnemental et sociétal important dans le cycle de vie d'un actif immobilier.

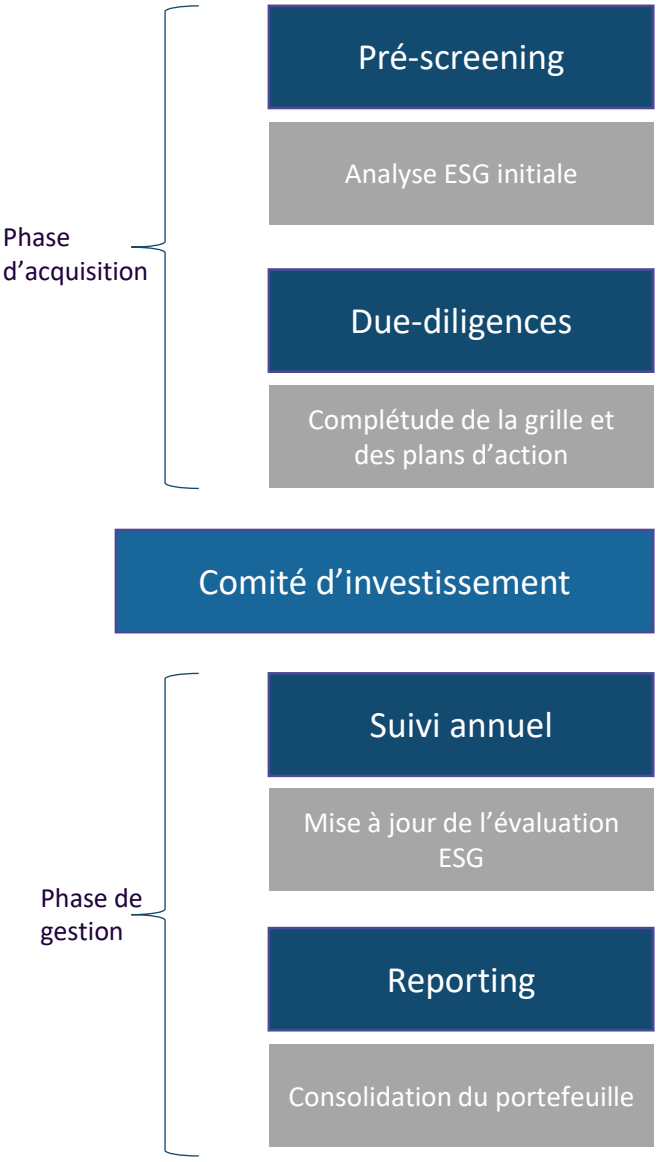

Fig. 6 : Prise en compte des critères ESG dans les processus de gestion et d'investissement

Les engagements de STAM envers ses parties prenantes internes et externes

Relation et engagements envers les clients investisseurs

STAM s'engage à mettre en place en place un dialogue simplifié sur sa démarche ESG et à faciliter l'échange d'informations avec ses clients investisseurs car ils représentent une partie essentielle des bénéficiaires de la démarche responsable menée.

Dans cette optique, STAM s'engage dans l'évaluation récurrente des critères ESG dans la gestion de ses actifs immobiliers mais aussi dans une transparence renforcée en publiant un reporting RSE/ISR annuel sur les activités de ses fonds. STAM se place ainsi dans une logique d'anticipation des risques et d'amélioration de l'impact positif, allant au-delà de la conformité réglementaire. La méthodologie et l'analyse ESG des actifs pourront être communiquées sur demande des investisseurs. Cela inclut les rapports de due diligence, les plans d'action et les résultats du suivi régulier.

En outre, STAM communique sur la mise en œuvre de sa politique d'investissement ESG dans son rapport annuel et souligne les progrès pertinents. Plus largement, STAM s'engage à communiquer de façon annuelle sur l'évolution du patrimoine ainsi que sur ses nouvelles initiatives.

Relation et engagements envers les prestataires

Nous accordons une grande importance aux performances et engagements RSE et ESG de nos prestataires. Lors de nos processus de sélection, nous avons comme ambition d'intégrer systématiquement des critères RSE et ESG dans 90% des achats corporate pour les fournisseurs, à partir d'un montant seuil. Pour cela, nous avons défini une politique de sélection des prestataires intégrant des éléments relatifs à la protection de l'environnement, au traitement des déchets, aux sujets de dépollution, d'hygiène et de sécurité, et de lutte contre le travail illégal.

Relation et engagements envers les locataires

Pour STAM, les locataires et utilisateurs finaux de nos actifs tertiaires sont au centre de nos préoccupations : nous veillons à leur satisfaction mais souhaitons également les impliquer dans notre démarche d'investissement responsable.

Pour assurer la satisfaction des occupants, nous avons prévu la mise en place d'un questionnaire de satisfaction auprès des locataires et mettrons en place un plan de progression spécifique afin d'atteindre le plus haut niveau de satisfaction possible tout en préservant l'équilibre de nos engagements.

Concernant l'inclusion des locataires dans la démarche ESG, et dans une logique de coopération, nous menons des actions leur permettant de réduire leur empreinte sur l'environnement en adaptant leurs usages et leurs consommations.

Le pilotage de la démarche d'investissement responsable

Présentation de la gouvernance interne

Afin d'atteindre les engagements définis dans notre stratégie, nous souhaitons progressivement mettre en place une gouvernance adaptée ainsi que les ressources humaines adéquates.

La démarche ESG/RSE sera ainsi supervisée par un comité dédié et des processus associés. Ce comité se réunit tous les trimestres pour suivre l'avancée des plans d'action.

Afin de mettre en œuvre la démarche, STAM Europe soutiendra la formation de ses collaborateurs sur les thématiques ESG et ajoutera des critères ESG dans les évaluations annuelles.

Management des risques extra-financiers

En sa qualité de société de gestion de portefeuille dument agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) pour la gestion de Fonds d'investissement alternatif (FIA) et la fourniture de conseil en investissement, STAM est notamment soumise aux dispositions du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

La société de gestion ne prend pas en compte les principales incidences négatives en matière de durabilité mais elle entend mener une réflexion pour intégrer une méthodologie d'évaluation des impacts de ses décisions d'investissement immobilier sur les facteurs de durabilité, c'est-à-dire les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Engagement de transparence

STAM Europe souhaite aider ses investisseurs à mieux comprendre les politiques et pratiques ESG mises en œuvre au sein de ses fonds.

Pour cela, nous souhaitons agir au niveau de nos actifs autant qu'au niveau de nos produits financiers, c'est pourquoi nous allons catégoriser nos produits financiers pour atteindre 100% de nouveaux fonds commercialisés référencés comme répondant à l'article 8 de la SFDR. D'après ce règlement SFDR, nous sommes invités à intégrer les risques de durabilité (risques de l'environnement sur les investissements) et les principales incidences négatives (risques des investissements sur l'environnement) dans nos politiques d'investissement et à en expliquer la gestion.

Les règlementations finance durable :

Le règlement européen Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR) : il impose aux acteurs des marchés financiers des règles de transparence quant à la prise en compte des risques de durabilité et des externalités négatives dans le processus d'investissement. Ce règlement vise à améliorer la transparence sur les informations de durabilité et à orienter les flux d'investissement vers des actifs plus durables.

L'Article 29 de la loi Energie-Climat : il a pour objet de clarifier et renforcer la transparence extra-financière des acteurs. Il impose pour certains la publication d'un rapport avec deux objectifs :

- Faciliter l'intégration des enjeux climatiques et de biodiversité dans les stratégies d'investissement
- Favoriser la prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

Directive 2011/61/UE (AIFM) : elle a pour objectif d'instaurer un cadre règlementaire harmonisé pour les fonds alternatifs en Europe afin de garantir la protection des investisseurs et d'éviter les risques systémiques.

STAM EUROPE

STAM FRANCE IM

Ecrivez vos questions, commentaires et suggestions
à contact@stam-europe.com

STAM Europe
18-20 place de la Madeleine
75008 Paris, France